



**PRÉFET  
DU DOUBS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Commune de Ville-du-Pont**

**AVIS D'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE**

**Protection champ captant de Salange, de la source des Picardes  
et de la source du Rocher**

**Dérivation des eaux en vue de la consommation humaine**

**Délimitation des périmètres de protection**

Une enquête d'utilité publique portant sur la délimitation des périmètres de protection autour champ captant de Salange, de la source des Picardes et de la source du Rocher et sur la dérivation des eaux souterraines pour la consommation humaine est ouverte **sur le territoire de la commune de Ville-du-Pont**.

M. David DRUOT, expert foncier agréé, a été désigné par décision du président du tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.

Cette enquête se déroulera **du 19 avril 2023 à partir de 8h00 au 4 mai 2023 jusqu'à 18h30**.

Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête à la mairie de Ville-du-Pont, aux jours et heures habituels d'ouverture, sous réserve de modifications ou de dispositions particulières :

- mercredi de 8h00 à 12h00,
- jeudi de 14h00 à 18h30,
- vendredi de 8h30 à 12h00.

Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : [www.doubs.gouv.fr](http://www.doubs.gouv.fr) (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Enquêtes publiques au titre du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations éventuelles du public pourront être formulées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de ville-du-Pont, ou adressées directement par écrit cette mairie (4, rue de la fontaine - 25650 Ville-du-Pont) à l'attention de M. David DRUOT, commissaire enquêteur, qui les annexera aux registres d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique **du 19 avril 2023 à partir de 8h00 au 4 mai 2023 jusqu'à 18h30** à l'adresse suivante : [pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr](mailto:pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr) (objet à rappeler obligatoirement : Captages de Ville-du-Pont) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités). Elles seront consultables sur ce même site.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Ville-du-Pont :**

- mercredi 19 avril 2023 de 8h00 à 11h00,
- samedi 29 avril 2023 de 8h30 à 11h30,
- jeudi 4 mai 2023 de 15h30 à 18h30.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public à la mairie de Ville-du-Pont ainsi qu'à la Préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur [www.doubs.gouv.fr](http://www.doubs.gouv.fr) (rubrique précitée).

Pour le Préfet,  
Par délégation,  
Le Directeur,



Cyril THEILLET